



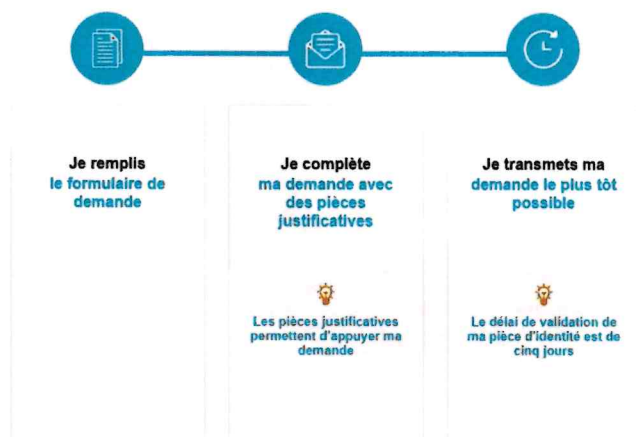
DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Procédure

1/ Vous devez d'abord faire votre demande en ligne sur le site :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

Il vous est demandé de créer un compte puis de compléter cette demande avec les justificatifs à jour.



2/ Ensuite pensez à imprimer l'attestation d'enregistrement départemental complète.

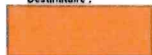


ATTESTATION D'ENREGISTREMENT DÉPARTEMENTAL D'UNE DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

le 11/03/2025

Expéditeur :
Guichet internet grand public
GRAND PUBLIC

Destinataire :



Numéro de votre demande de logement social : 0840 [redacted] DPUB
Date de dépôt initial : 06/03/2025

Madame, Monsieur,

Vous avez fait une demande de logement social locatif le 6 mars 2025. Le numéro de votre demande de logement social est 0840 [redacted] UB.

Ce document prouve que vous avez fait votre demande.

Il prouve la date de votre demande, c'est la date de dépôt initial. Cette date de dépôt permet de calculer l'ancienneté de votre demande. C'est-à-dire depuis combien de temps vous avez fait votre demande.

Changement de situation :

Vous devez signaler tout changement de la situation déclarée dans la demande.

Par exemple, un mariage, un décès, la naissance d'un enfant.

Pour signaler votre changement de situation :

- connectez-vous sur notre site www.demande-logement-social.gouv.fr,
- ou envoyez un courrier à un service enregistreur,
- ou déplacez vous au guichet

Vous pouvez trouver la liste des guichets sur notre site www.demande-logement-social.gouv.fr en cliquant sur le lien « Comment ça marche ? » puis sur le lien « Aide en guichet ».

Durée de validité de la demande :

Les informations figurant sur votre demande font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder à tout moment aux informations vous concernant et les rectifier auprès du service qui a enregistré la demande. Ces informations seront accessibles aux bailleurs sociaux, services, collectivités territoriales et autres titulaires de logements mentionnés à l'article R.441-2-6 du code de la construction et de l'habitation.



3/Et enfin d'envoyer cette attestation ou de la déposer au CCAS de toutes les communes souhaitées et notées sur votre demande

LISTE DES INFORMATIONS SAISIES SUR VOTRE DEMANDE

Synthèse de la demande :

- Numéro unique : 0541 200000
- Date de dépôt de la demande : 24/02/2024
- Date de naissance du demandeur : 28/07/1993
- Demande de logement reconnu DALO : Non

Vos coordonnées actuelles :

- Nom du demandeur : Mme
- Adresse postale de votre logement actuel :

Contacts téléphoniques :

- Portable :
- Adresse mail :

Liste des cosignataires :

Liste des colocataires :

Ressources et revenus du foyer :

- Total des ressources mensuelles :
- Total des revenus : Année 2023 :

Votre situation :

- Logement repris ou mis en vente par son propriétaire
- Logement trop petit
- Chez un particulier

Informations concernant le logement recherché :

- Nombre de personnes du foyer : 3
- Présence de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie ayant besoin d'un logement adapté : Non
- Types de logement recherchés : 3-4
- Communes souhaitées :

04440 : Robion
04300 : Tallard
04600 : Lagnes
04220 : Cabrières-d'Avignon
04650 : Maubec
04580 : Oppède
04600 : L'Isle-sur-la-Sorgue
04150 : Cheval Blanc
04600 : Fontaine-de-Vaucluse
04500 : Ménerbes
04220 : Beaumont

Liste des pièces justificatives fournies :

Les informations figurant sur votre demande font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'accès aux données et aux fichiers, vous pouvez solliciter à tout moment par courrier ou par téléphone que vos données soient supprimées de la base de données de la CCAS de Robion.



Pour notre CCAS :

Nous vous demandons en plus du dossier complet à jour de nous faire parvenir [une lettre de motivation](#)



Vous pouvez nous transmettre l'attestation d'enregistrement avec cette lettre par ce mail :

contact@ccas-robion.fr



Cette demande n'est valable qu'un an et sera à renouveler quelques jours avant sa date d'anniversaire puis transmise à notre CCAS, ce nouveau document changera de nom et s'appellera alors « Attestation de renouvellement »